

# Démarche d'Approche Environnementale de l'Urbanisme Commune de BRULEY

Compte rendu de la réunion 4 du 22 novembre 2013 et réunion 5 du 27 novembre 2013

## Réunion thématique « paysage, biodiversité, environnement » n°2

### Personnes présentes lors de la réunion :

#### Mairie de Bruley :

- Claude MANET *Maire*
- Michel LAROPPE *Adjoint*
- Elisabeth POIRSON *Conseillère*
- Jacques DURAND *Adjoint*

#### Habitants de Bruley :

- Pierre MANET
- Chantal THOUVENOT
- Bertrand LEGER
- Jean-Claude EULRIET

#### Bureau d'étude ITB :

- Damien LEVÉ

### Déroulement de la réunion :

#### - Rappel des éléments de la réunion « Paysage-biodiversité-environnement » n°1

Cf : compte rendu de réunion « paysage n°1 »

#### - Panorama des vues depuis de village sur le grand paysage et depuis les alentours vers le village



1) Vue sur l'église depuis les vergers



2) Rue principale



3) Terrains de loisirs

1) Un projet de verger conservatoire est inscrit sur le PLU 2007 par un emplacement réservé. Ce projet reste à être affiné pour poursuivre les démarches de mise en œuvre. Le terrain correspond à 1ha, actuellement enfriché, inconstructible techniquement. Un bâtiment à proximité (Bâti St Michel) pourrait servir pour une occupation associée. Quelques jardins sont présents en cœur de village. Leur constructibilité paraît pertinente dans le comblement progressif des espaces libres de « l'enveloppe urbaine ». Néanmoins, ces espaces de nature participent aussi au paysage actuel, en partie ouvert dans le haut du village.

2) Le stationnement est une grande problématique que nous aborderons dans la thématique des déplacements. La rue principale, rue de la République, est classée route départementale. L'aménagement récent de cette rue est très qualitatif malgré la largeur de chaussée de 5.50 mètres. Un stationnement sur la chaussée pourra être proposé, et faciliterait les circulations piétonnes.

3) Les terrains de loisirs se situent dans la partie basse du village, en marge de l'urbanisation. Leur intégration paysagère a été pensée en conservant les vergers avoisinants. Un chemin longe le lotissement et recouvre un ruisseau. Ces aménagements pourraient être complétés pour valoriser ce lieu de rencontre.



4) Chemin Quartier Barbaumont



5) Vue sur les vergers



6) stationnements groupés en entrée du quartier

4) Un fossé d'eau claire coule le long du chemin. Une clôture a été installée pour son rôle « rassurant » et de brise-vue.



5) Les arbres majeurs seront intéressants à conserver

6) L'entrée du secteur s'articule avec l'urbanisation existante : une placette, des stationnements, ... . Sur la Droite, un terrain encore libre marque la transition avec les vergers et le futur quartier. C'est un site stratégique, un point d'articulation.

**- Description collective : le village ancien et le lotissement**

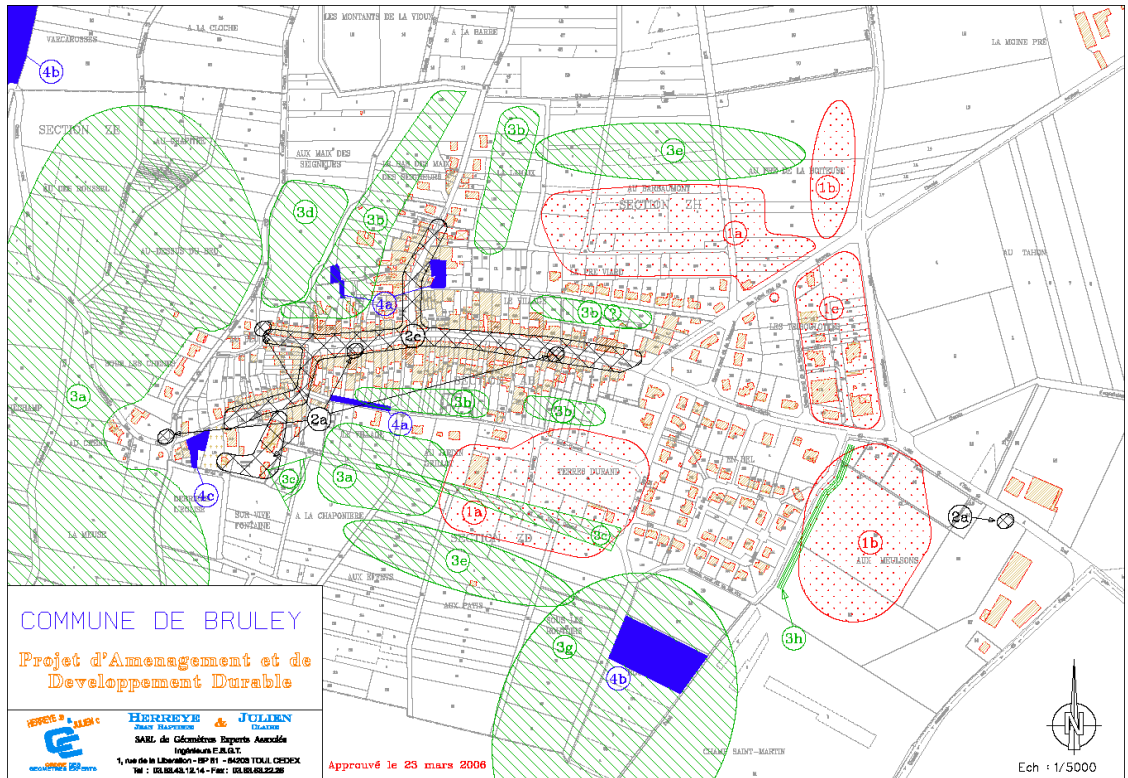
Vision croisée pour une comparaison des caractéristiques de ces deux « quartiers »

Report des enjeux trouvés sur le nouveau quartier

	<b>Village ancien</b>	<b>Lotissement</b>
		
Forme urbaine	Maisons accolées, jointives parfois décalées	Maisons isolées, rarement accolées
Parcelles	En lanières, de taille variée	Plutôt carrées, globalement de taille similaire
Séquence	Usoir, habitation, cour, remise, jardin, muret - clôture, chemin	Jardin d'ornement, habitation, jardin, clôture
Styles de constructions	Traditionnel lorrain, maisons vigneronnes profondes	Pavillons, maisons contemporaines
	On retrouve malgré tous des matériaux similaires ; enduit de façades ton pierre, bardages bois pour les annexes, tuiles en terre cuite...	
Toiture	2 pans, parallèles à la rue	
Végétation	Jardin en longueur, à l'arrière. Arbres palissés	Périphérie plantée : jardin ornemental devant l'habitation, jardin de loisir derrière., annexes au jardin sur les côtés
Clôtures	Murets de pierre en limite séparative, haies, ...	Clôtures pleines, haies végétales hautes, ou parfois terrain ouvert.

- Retour sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), présent au PLU 2007

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnementale (Art R.123.3 du code de l'Urbanisme).



## **LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE**

### **1- Maîtriser le développement du village**

1.a- Création de nouvelles zones constructibles intégrées harmonieusement au village, dans le respect de la charte du Parc Naturel Régional de Lorraine, permettant ainsi de répondre à la demande de jeunes couples issus de la commune désireux de s'installer.

1.b- Eviter tout développement du village le long de la RD 908 et en direction des exploitations agricoles

1.c- Conserver la zone d'activités

### **2- Préservation des caractéristiques architecturales et patrimoniales**

2.a- Protéger, valoriser les éléments paysagers remarquables

2.b- Assurer le maintien des caractéristiques architecturales

### **3- Préservation et mise en valeur du cadre naturel et paysager**

3.a- Protéger les coteaux, les espaces boisés,

3.b- Protection ou mise en valeur des jardins,

3.c- Protéger le site autour de l'église et du monument Rosaires et de la grotte de Lourdes ; dégager et/ou protéger la visibilité et les vues.

3.d- Constituer une réserve foncière à proximité du village en vue de la création d'un espace paysager planté de variétés anciennes et locales de vignes et d'arbres fruitiers.

3.e- Eviter ou compenser les destructions de vergers au détriment de constructions nouvelles.

3.f- Protection des haies et bosquets ; éléments remarquables constitutifs de refuges, et corridors écologiques importants

3.g- Conserver, renforcer la qualité paysagère autour de la zone de loisir en bas du village.

3.h- Créer un aménagement paysager limitant l'impact visuel de lotissement « en bel pré » depuis la RD 908.

### **4- Caractéristiques des voies, espaces et équipements publics**

4.a- Créer de nouvelles voies, élargir celles existantes, afin de faciliter les circulations de véhicules, des piétons ou de cyclistes.

4.b- Créer un espace de loisir,

4.c- Entendre le cimetière.



- **Exercice d'intégration paysagère du nouveau quartier : Barbaumont**

Plusieurs propositions ont été détaillées en faisant un tour de table. Cette palette de possibles permet de mettre en évidence les sujets à approfondir. Voici l'étendue des idées classées et regroupées :

**Végétation :**

Les arbres présents peuvent être préservés pour partie. Le quartier pourra s'intégrer à la trame des vergers. Les haies demandent une réflexion propre, pour une uniformisation des plantations ou des gabarits à respecter.

**Formes des parcelles et organisation :**

Parcelles en lanières, disposées autour d'une placette, avec un espace central de respiration, une réinterprétation des usoirs pour l'espace devant les habitations, ...

Les différents types de logements pourront se répartir sur le quartier. Les tailles de parcelles seront donc variées et mixées. L'orientation dictera l'implantation des constructions, d'où une différenciation des « petits secteurs » du quartier : Sud / Nord, ...

**Structure du quartier :**

En U, pour un bouclage de la voirie, conservation du chemin à élargir, intégration du ruisseau, terrain de jeux pour enfant, accès pour une future extension, des rues partagées avec priorité aux piétons, ...

**Implantation des constructions :**

Privilégier l'orientation Sud pour les pièces à vivre et les apports solaires thermiques. Décalage entre les habitations pour instaurer des rapports d'intimité privilégiés.

**Gestion de l'eau :**

Récupération des eaux pluviales pour réutilisation domestique, système collectif ou individuel.

**Stationnement :**

Des places de stationnement sur les parcelles sont généralement demandées au PLU. Plus proche de la rue, elle limite l'imperméabilisation du sol en évitant les allées de garage sur le terrain. Le garage peut être intégré à l'habitation, mais d'autres solutions existent : pergolas, car-port, garage non-accolé, en limite de domaine public.



## - Les acteurs du paysage :

### La population :

Chaque citoyen est acteur du paysage, à l'échelle d'un bout de jardin, entretenu ou cultivé. La démarche AEU cherche aussi à faire avancer les pratiques individuelles en réfléchissant au bon sens « collectif ».

Les clôtures, les haies, les cheminements, les allées, les murets sont autant d'éléments à réinterroger dans les aménagements futurs.

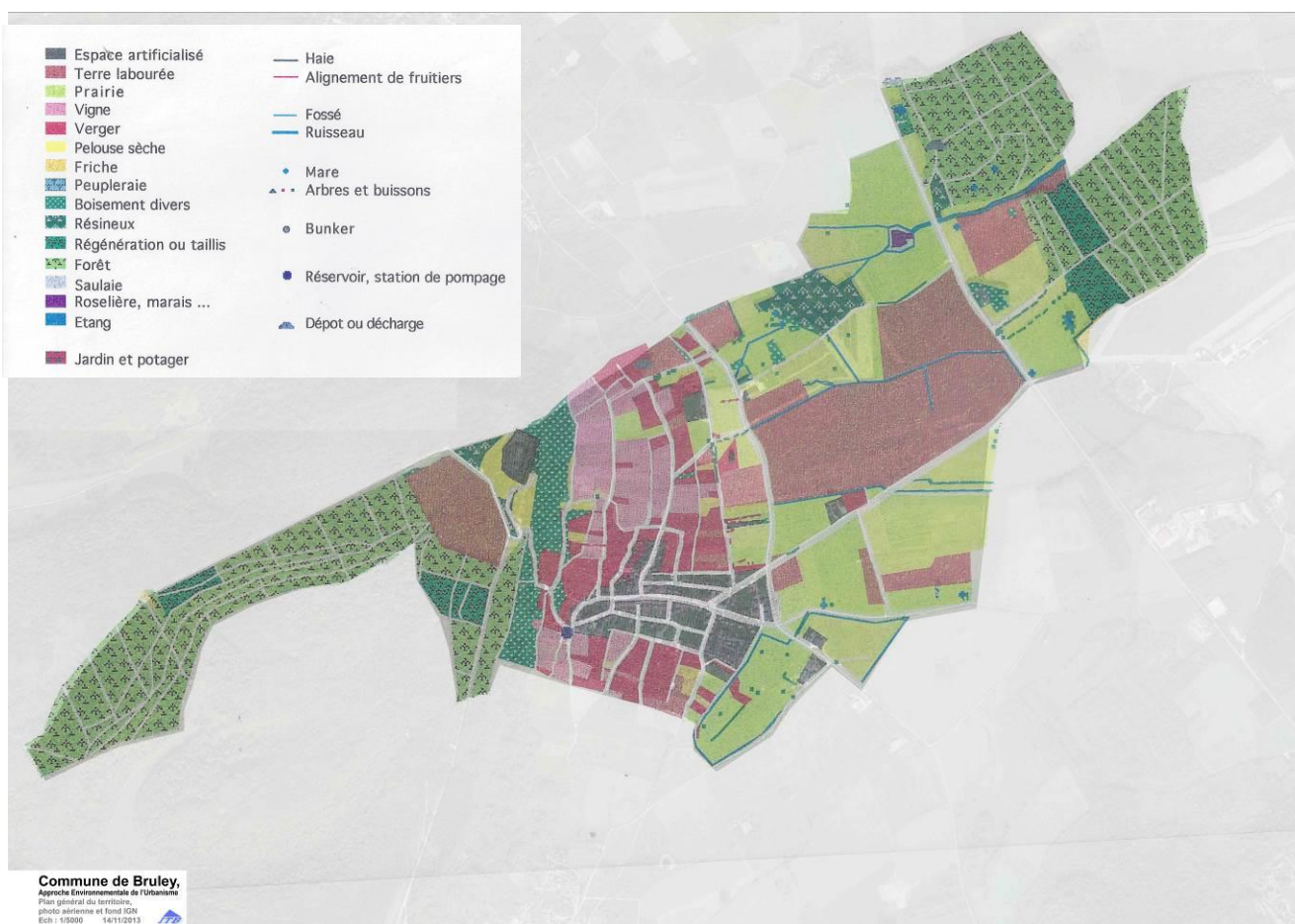
### La commune :

Par l'intermédiaire du service intercommunal, l'entretien des espaces verts de la commune se fait à la demande. La gestion des plantations pourra être questionnée plus en détail : culture raisonnée, fauche tardive, compostage...

Ce service sera convié lors de la thématique « déchets ».

### Les agriculteurs

Le paysage est leur outil de travail. Ils en sont les premiers acteurs. Les leviers résident souvent dans leur volonté et leur gestion de l'exploitation des terres. Ils seront intégrés pour toute démarche sur le grand paysage : plantation de haies par exemple. (cf : propositions du PNR-L pour des actions sur le paysage)



**Occupation du Sol, selon l'Atlas communal réalisé par le Pnr-L, étude de 1994, commune de Bruley**

**Mercredi 27 novembre 2013 : rencontre avec les intervenantes du PNR-Lorraine**

**Mme Anne PHILIPCZYK et Mme Lucille ROBILLOT**

Cette réunion a permis de situer les différentes possibilités d'action sur le paysage, qui pourraient être engagées par la commune, dans la suite de la démarche AEU.

Ainsi, de nombreux exemples ont été évoqués, à différentes échelles d'intervention. Cela constitue une boîte à outil, répondant aux enjeux posés durant les premières réunions sur la thématique du paysage.

Plantation de haies :

- Communauté de Communes du Chardon Lorrain, un projet global de 9 km
- Dieulouard, 3km
- Lucey, plantation post-remembrement de 400m linéaire pour la première moitié. En lien avec le lycée agricole de Pixéricourt (20 élèves vont travailler durant une journée).
- Royaumeix, haie arbustive plantée le long de la D904
- Essey et Maizerais exemple d'entretien des haies par un agriculteur, en partenariat avec la commune

Les questions d'entretien se posent au bout de 3 ans pour un rabattage.

Au bout de 6 à 8 ans, on passe l'épaveuse ou le lamier pour un entretien mécanisé. La charge pour la commune est moins importante pour la commune avec une mécanisation. Plus le linéaire est important, moins l'entretien coûte cher globalement. Une concertation avec les communes voisines, la CCT paraît essentielle. La collaboration des agriculteurs est aussi un point décisif pour tout projet.

Le Pnr-L a réalisé à la demande de la commune de PAGNEY, un diagnostic des prairies permanentes, composant le corridor prairial. Cela s'accompagne d'un soutien à la conservation-replantation de ces espaces riches en biodiversité. Le CG54 encadre le projet, l'accord avec les agriculteurs et apportent les subventions de la remise en herbe.

Des filières novatrices permettraient de garantir la pérennité économique des engagements en faveur de l'environnement. Quand la valorisation de la biodiversité trouve une filière d'exploitation extensive.

La filière foin, le bois-énergie, les haies truffière ou fruitière, l'agroforesterie

La mise à jour de l'Atlas communal ne peut se faire par le Pnr-L, faute de moyen. Il serait intéressant d'associer un groupe de travail sur ce point pour un relevé de l'état existant. L'intervenant du Pnr pourrait présenter les données de l'Atlas, puis accompagner le groupe dans le complément de données naturaliste à apporter. La base « bombina » pourra aussi servir de référence. La carte de l'occupation du sol de 1994 pourra ainsi être comparée avec l'état actuel du paysage.

En parallèle, un inventaire des arbres remarquables est mis en place avec un classement suivant différents critères. Les arbres de la commune pourraient être notifiés et ajoutés pour une sensibilisation sur ces éléments majeurs du paysage.

**Prochaines étapes :**

**Mercredi 04 décembre 2013** : réunion énergie-climat-ressources n°1

**Mercredi 11 décembre 2013** : réunion énergie-climat-ressources n°2

En mairie à 18h.